

**Séance du 15 octobre 2015**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Boutonnet à Mme Bensoussan.

**ABSENTE** : Mme Belbaraka.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2015/2016 – Demande de subvention à la CAF et au GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise.

L'Espace socio culturel municipal (ESCM) anime depuis sept ans des actions dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), qui s'adressent en priorité aux enfants et aux adolescents de la zone d'influence de la structure, à savoir le quartier des Hauts de Bayonne.

Ce dispositif d'aide à la scolarité se compose de six actions qui se déclinent comme suit :

- une aide aux devoirs au bénéfice des enfants du primaire,
- une aide aux devoirs au bénéfice des collégiens,
- un atelier d'expression et de sensibilisation culturelles,
- un atelier d'initiation informatique,

- un soutien scolaire au bénéfice des collégiens et lycéens,
- une action spécifique en direction des élèves de l'école Jules Ferry en partenariat avec la ludothèque.

Près de cent jeunes sont ainsi reçus chaque année scolaire sur ce dispositif dont le budget prévisionnel global s'élève à 56 400 €, cofinancé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à hauteur de 13 000 €. Il entre également dans le champ d'attribution des subventions du GIP-DSU pour un montant de 9 000 €, le solde étant financé par le budget de l'ESCM (34 400 €).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF et du GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise, une subvention au titre de l'animation du CLAS pour l'année scolaire 2015/2016, et de signer les conventions d'attribution correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.